

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 27

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: L.F. / R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'il soit dans ton repos, dans ton ombre éternelle,
 Dans la buvette, au fond de tes mauvais sirops!
 Qu'il soit au plus profond du cœur de Bescherelle,
 Errant dans les bureaux!

Dans tes cartons remplis de crasse invétérée,
 Où maint amendement si longtemps végéta!
 Qu'il soit, qu'il soit au fond du verre d'eau sucrée
 Où buvait Gambetta.

Que de M. Grévy la sonnette importune,
 Que les ordres du jour conçus en termes doux,
 Que le cuir des fauteuils, le bois de la tribune,
 Tout dise : « Ils sont dissous ! »



En vue de la très prochaine arrivée à Lausanne des eaux du Pont de Pierre, des nombreuses ventes et des abonnements d'eau qui seront faits à des particuliers pour l'usage alimentaire, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ce que c'est qu'une *once d'eau*.

Jusqu'à présent, chez nous comme ailleurs, la mesure du débit des eaux de sources, l'évaluation des concessions de fontaines par la ville n'ont été soumises à aucun contrôle précis; on vend ou on loue une once d'eau sans qu'on sache exactement quelle est la quantité de liquide qu'on recevra par jour ou par heure.

L'once d'eau a probablement pris son origine dans l'emploi qu'on faisait des canons de fusil comme tuyaux de fontaines. La balle de fusil d'infanterie étant généralement d'une once, si l'on n'employait qu'un tuyau, il y avait une once d'eau, si l'on devait mettre deux tuyaux cela faisait deux onces, mais on ne s'inquiétait nullement de la pression de l'eau ni de la rapidité de l'écoulement.

On a évalué dès lors la quantité d'eau qui s'écoulerait sans pression d'une ouverture ronde ayant le même diamètre qu'une balle d'une once. Cette quantité d'eau est à fort peu de chose près de *trois pots par minute*, soit un pied cube pour six minutes ou dix pieds cubes par heure.



On dâderidou.

Lo monsu à mon cousin Jonâ n'a min d'étrablio âi vatsès, mâ po on étrablio âi tseaux, ma fâi c'est dâo cossu; lâi a quie dâi ballès bêtès et pi cein est proupro qu'on ougnon, que se 'na mooce dè pan tchesâi perque bas n'iarâi pas pi fauta dè socliâ dessus po la medzi. Afîn quiet, c'est ragotteint! Et pi clliâo tséaux ont tsacon lâo carnotset et lâo ratéli, et la ramésse l'est adé ein route. Lo valet à monsu qu'est luteniein dein lè chasseur à tséau, montè adrâi bin et ti lè dzo va decé, delé po bin s'appreindrè avoué sa monture. L'a dû tsandzi dè vôlet d'étrablio y'a on part dè teimps et cé que l'avâi eingâdzi dévant céque d'ora étâi on fin taborniô, que ne lâi a pas mouzi; l'étâi bon po trairè lo fémé âi vatsès avoué lo cro; savâi bin féré lè rebats et einvouâ 'na courtena; mâ dein l'étrablio à Monsu, cofiyivè petout lo pavâ què dè lo nettiyî.

On dzo que lo vôlet à monsu volliâvè s'allâ promenâ, ye dit âo gaillâ dè sallâ la Grise. Mon lulu

que ne savâi pas pi bin adrâi mettè lo boré, soo la cavalla, et vo cédé coumeint cein va quand cauquon vâo pi appliyî 'na rosse à n'on tsai à panâires, y'a adé on moué dè dzeins po cein vouâtî. Adon quand lo vôlet d'étrablio volliè mettè la salla, lo dâdou la virè arbou, la breda contrè la quiua, passè la seinlia dézo la panse et serrè qu'on sorcier, tandi que clliâo qu'étiot perque étiot tot ébâyî dè cein vaire.

— Mâ, l'ami, que lâi fâ ion, vo vo trompâ, la faut verî dè bet!

— Que sâ-t-on bin pou dè quin coté noutron maître vâo allâ, que repond lo tatipotse!

Et ye serrâ onco dè dou pertes.



Alphonse Karr est à Lausanne. Le spirituel écrivain, qui s'intitule modestement jardinier, se rend l'autre jour à Montriond et demande à voir M. A., son compatriote, grand amateur de plantes rares. Un jeune Anglais, dont le français laisse encore à désirer, le reçoit et l'annonce en ces termes: Il y a un vieux homme qui demande quelque chose.

— Eh bien! répond M. A., qui est occupé dans son cabinet, allez dire à la cuisinière de lui couper un morceau de pain.

Le jeune homme fait la commission, et du même pas va répondre à l'inconnu que M. A. est chez lui.

L'auteur de *La famille Alain* remet sa carte: « Alphonse Karr, jardinier, » et le jeune homme remonte.

On voit d'ici M. A. se précipiter pour prévenir le morceau de pain, qui heureusement n'avait pas encore été donné.

Et voilà comment on a risqué de faire l'aumône à un homme qui n'en a pas besoin, ni au temporel, ni au spirituel.

L. F.



J'ai du bon tabac... — C'est en 1674, sous le règne de Louis XIV, qu'il fut mis en vigueur le monopole de la vente des tabacs. A la Révolution, l'Assemblée nationale l'abolit; mais quatre ans avant sa chute, Napoléon I^{er} en décréta le rétablissement. Et voici à quelle occasion.

Dans le courant de l'année 1810, l'empereur donna aux Tuileries un grand bal où se montrèrent les célébrités de tout genre, les femmes les plus à la mode et les plus élégantes. Parmi ces dernières, il en était une qui attira surtout l'attention de Napoléon, par la profusion et l'éclat des diamants dont elle était couverte. Il s'enquit du nom de cette dame et apprit qu'elle était la femme d'un fabricant de tabacs. Un éclair brilla dans les yeux du souverain, et quelque temps après, au mois de novembre suivant, paraissait le décret qui attribuait de nouveau à l'Etat le monopole de ce produit.

Il a été fait sur le tabac de nombreux ouvrages en prose et en vers, et il a circulé, dans le courant du siècle dernier, une chanson dont la popularité dure et durera longtemps. C'est la chanson *j'ai du bon tabac dans ma tabatière*.

Or, sait-on de qui est cette chanson? D'un abbé

fort spirituel, l'abbé de l'Atteignant, chanoine du chapitre de Reims, qui naquit en 1697 et mourut à Paris, qu'il n'avait jamais quitté, en 1779.

Joyeux viveur, il fit métier d'amuser par des couplets satiriques, de bons mots et des épigrammes, la société un peu mêlée dans laquelle il passa sa vie. Parmi ses nombreuses pièces de vers, celle du *Bon tabac* est restée à peu près seule en vogue.

Nous en citons le couplet le plus caustique :

Juges, avocats, entr'ouvrant leur serre,
Au pauvre plaideur par eux rançonné,
Après avoir pateliné,
Disent, le procès terminé:
J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas!

A cette époque il était encore d'usage que les plaideurs fissent à leurs juges des cadeaux plus ou moins considérables. On appelait cela donner des *épices*. C'est ce qui explique pourquoi l'abbé de l'Atteignant met la rapacité des magistrats de son temps sur la même ligne que celle des avocats.

Legs singuliers. — Les legs se ressentent naturellement du caractère, des goûts, des passions et des sentiments de ceux de qui ils émanent. Or, de même qu'il y a des gens bizarres, il y a des legs singuliers.

Le comte de la Mirandole, mort à Lucques en 1825, légua toute sa fortune à une carpe qu'il nourrissait depuis vingt ans dans une piscine antique.

En 1781, un meunier des environs de Toulouse écrivit son testament dans les termes suivants :

« J'institue mon héritier Pabillon, mon âne à poils roux ; mais je veux qu'il appartienne à mon neveu Guillaume, afin que ce dernier l'étrille chaque jour avec soin et le laisse reposer jusqu'à sa mort. »

La veuve d'Adam Dupuis, sieur de Roquemont, laissa toute sa fortune à ses trente-deux chats, et indiqua minutieusement la manière de faire leur pâtée.

Avant de mourir, lord Bekkéy fit appeler ses quatre chiens, qui s'installèrent dans les fauteuils autour de son lit, et leur adressa alors ses derniers adieux, reçut leurs caresses suprêmes et rendit son âme entre leurs pattes.

Dans son testament, il ordonnait de sculpter leurs bustes aux quatre coins de son tombeau.

Un riche particulier de Londres laissa en mourant à une certaine miss B..., qui ne le connaissait nullement, une fortune de plusieurs millions. L'article du testament était ainsi conçu :

« Je supplie miss B... d'accepter le don de ma fortune entière, trop faible auprès des inexplicables sensations que m'a fait éprouver pendant trois ans la contemplation de son adorable nez. »

Un avocat de Colmar, mort en 1826, légua 74,000 francs à l'hôpital des fous.

« J'ai gagné, dit le testateur, cette somme avec ceux qui passent leur vie à plaider ; ce n'est donc qu'une restitution. »

Un mari anglais légua à sa femme, très prodigue, une somme de cinq cents guinées (10,000 fr.), à la condition qu'elle n'en jouirait qu'après sa mort et cela, ajoutait le testament, afin qu'elle ait de quoi se faire enterrer convenablement. »

Le testament de Rabelais est célèbre ; en voici le véritable texte :

« Je n'ai rien vaillant, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. »

Lady Henriette Cuffart a formulé ainsi ses dernières volontés :

« Je laisse à mon singe, mon cher et spirituel Jocko, quatre mille livres sterling (100,000 fr.), à mon fidèle chien Schnock et à mon doux chat Tib, une pension annuelle de cinq mille livres sterling (125,000 fr.)

» Après leur mort, cette fortune reviendra à ma fille, Elisa Nikely, qui est très pauvre. »

Enfin, le docteur Christian, doyen de la faculté de Vienne, légua à son chien favori, Cyrus, six mille florins et... sa bibliothèque. R.

Dans un village du pied du Jura, un agriculteur reçoit, huit jours trop tard, la nouvelle de la mort d'un parent et l'invitation d'assister à l'ensevelissement. Notre homme se rend au bureau de poste et demande explication au sujet du retard apporté à la distribution de sa lettre. « Voilà ! — répondit le buraliste, si on avait mis sur l'adresse *affaire de mort*, on l'aurait portée tout de suite. »

Il y a une quinzaine d'années, une commission d'administration était envoyée par le Conseil d'Etat, dans une de nos petites villes, pour y procéder à une expertise.

Les membres de cette commission commandèrent, à l'Hôtel, un dîner copieux, et invitèrent le Docteur ***. Vers le milieu du repas, qui devenait de plus en plus gai sous l'influence d'un excellent Yvorne, on fit appeler subitement le docteur pour un cas grave.

« Vous voudrez bien m'excuser, dit-il à ces messieurs, il faut que je vous quitte pour quelques instants. »

Cet incident amena tout naturellement la conversation sur celui qui venait de sortir. Et comme on apportait sur la table un plat de belles asperges rangées en double éventail, un des convives s'écria :

« A propos, voilà le mets favori du docteur ; rien ne vaut pour lui une botte d'asperges..... Si nous lui faisons une petite farce ! »

Et tous d'applaudir au tour proposé qui consistait à remettre sur le plat les asperges dépouillées de leur tendre bourgeon et de les recouvrir en partie de sauce pour dissimuler la supercherie.

Vingt-cinq minutes plus tard, le docteur revint, et la cuisinière qui avait reçu les instructions nécessaires, s'empressa de rapporter les asperges conservées sur le réchaud.

« Des asperges, s'écrie le docteur avec joie, j'en prendrai volontiers. »

Et tous de se pincer les lèvres et d'attendre la surprise.

Le docteur, toujours très calme, caustique et prompt à la réplique, prend une pincée d'asperges, et s'apercevant que leur extrémité la plus intéressante avait disparu, pose ses deux mains sur ses genoux, regarde son assiette d'un air mélancolique et fait tout haut cette réflexion :

« Oh ! ma mère me l'avais bien dit : Pauvre Charles, tu seras toujours comme l'enfant prodigue, tu n'auras jamais que les restes des pourceaux. »

PROVERBES RUSSES :

Le vieillard se repent de ce dont le jeune homme se vante.

Ne mangez pas des cerises avec vos supérieurs, ils vous crèveront les yeux avec les noyaux.

Vous avez beau nourrir un loup, il regarde toujours du côté du bois.

Un propriétaire qui prend d'avance ses précautions :

Dans le haut du faubourg Saint-Denis, on peut voir cet avis, peint en lettres géantes sur une longue muraille blanche :

« Il est défendu, sous peine d'amende, de déposer des candidatures le long de ce mur. »

Le journal *Les Mondes* parle d'un ivoire artificiel que fabrique, en France, M. Dupré, à l'aide d'une simple pâte de papier mâché et de gélatine. Des billes de billard, composées de cette substance, tout en coûtant à peine le tiers des billes d'ivoire véritable, offrent cependant assez de dureté et d'élasticité pour résister aux chocs les plus violents ; on peut les jeter du haut d'une maison sur le pavé ou les frapper à coups de marteau sans les casser. Avec cette même pâte, à laquelle on donne le nom de marbre de Paris, on réussit à obtenir, entre beaucoup d'autres choses, les moulures pour plafond les plus belles et les plus compliquées, ainsi que des chapiteaux de colonnes de nuances assez variées pour imiter les marbres les plus précieux.

Sacrifices en hommes et en argent occasionnés par la guerre pendant les 25 dernières années.

Un journal anglais fournit, d'après une source officielle, les chiffres suivants représentant le nombre de vies humaines qui ont été sacrifiées par les guerres qui ont éclaté depuis un quart de siècle. Le nombre de personnes tuées pendant les batailles ou ayant succombé à des blessures ou à des épidémies est évalué comme suit :

Guerre de Crimée, 750,000 hommes ; guerre d'Italie (1859), 45,000 ; Schleswig-Holstein, 3,000 ; guerre d'Amérique (*Nord*), 280,000, (*Sud*) 520,000 ; guerre entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie (1866), 45,000 ; expéditions au Mexique, en Cochinchine, au Maroc, au Paragay, etc., 65,000 ; guerre franco-Al-

lemande (1870-1871) 153,000 Français et 60,000 Allemands ; massacres des Turcs en Bulgarie, en Arménie, etc., (1876-1877), 25,000. Total, 1,948,000 hommes.

La guerre de Crimée a coûté 340 millions de Livres sterling. La guerre d'Italie a coûté 60 millions de Livres sterling. La guerre d'Amérique (*Nord*) a coûté 940 millions de Livres sterling. La guerre d'Amérique (*Sud*) a coûté 460 millions de Livres sterling. La guerre du Schleswig-Holstein a coûté 7 millions de Livres sterling. La guerre entre la Prusse et l'Autriche a coûté 66 millions de Livres sterling. Les expéditions au Mexique, etc., ont coûté 40 millions de Livres sterling. La guerre franco-allemande a coûté 500 millions de Livres sterling. — Total, 2413 millions de Livres sterling.

La perte en hommes représente la moitié de la population de Londres. La perte en argent égale dix fois la recette annuelle de tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique. Ces 2413 millions sont complètement anéantis. Ajoutons à cela les frais qu'entraînent les réparations et reconstructions à faire pour remettre en état les forteresses, vaisseaux, artillerie, etc., et les pensions à faire aux malheureux estropiés dans les batailles.

LA MUSIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

— Comme tous les autres arts, la musique aura aussi sa place à l'Exposition universelle qui se prépare à Paris. Dans la prévision que des orchestres étrangers viendront y faire entendre des œuvres nationales et qu'on y organisera de grands concerts de musique vocale et instrumentale, on édifie au sommet du Trocadéro, dans le palais destiné à abriter les beaux-arts, une vaste enceinte où la musique et l'éloquence trouveront une place digne d'elles. Le palais, dont les constructions sont maintenant déjà assez hautes, consiste dans une longue galerie qui a la forme d'une demi-ellipse dont le côté concave regarde le Champ-de-Mars, où s'élèvent les bâtiments de l'Exposition.

De ce côté de la galerie, règne une colonnade où une série de hautes arcades qui formeront le plus beau promenoir qu'on puisse imaginer. La vue s'étend sur la Seine, découvrant les ponts, les quais et les monuments, dont les profils perdus dans le lointain font une décoration splendide. C'est un spectacle grandiose et pittoresque qui sera un des charmes de ce palais.

Au milieu de cette galerie s'élève la grande salle destinée aux fêtes, aux distributions de récompenses, aux conférences et enfin à l'exécution de grandes compositions musicales. Elle contiendra sept mille personnes environ ; plus un espace particulier pour les chœurs, l'orchestre et l'orgue.

La forme de la salle est ovoïdale. Tout le fond est un demi-cercle de 50 mètres de diamètre ; puis, à partir du diamètre, les murs se rapprochent jusqu'à une grande conque ou niche ronde de trente mètres d'ouverture, où seront placés, soit l'orateur, soit l'orchestre et les chœurs. Un orgue monumental, chef-d'œuvre de la facture moderne, garnira le fond de cette conque.

L. MONNET.